

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 578 885**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **85 04088**

⑤1 Int Cl⁴ : E 04 F 15/02; B 27 M 3/04.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 18 mars 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 38 du 19 septembre 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *BROS Pierre Emilien Jean.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Pierre Emilien Jean Bros.

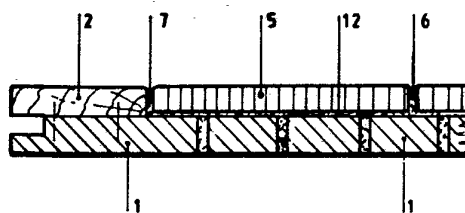
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 **Panneau modulaire composite destiné à revêtir les sols.**

⑤7 L'invention concerne un panneau élément modulaire dont les caractéristiques permettent sa préfabrication, sa finition et le traitement de surface en usine d'où une pose rapide et sèche. Panneau destiné à constituer des revêtements de sols d'aspect traditionnel : carrelage avec quadrillage de lam-bourdes bois.

Il est constitué en contreface d'un panneau support stable 1 sur lequel est fixé en parement un entourage bois 2 qui délimite un carrelage qui est collé 12 sur le support, jointé 6 7 et traité en usine. Au sol les éléments sont juxtaposés selon les solutions traditionnelles des parquets flottants.



FR 2 578 885 - A1

I

La présente invention concerne , un panneau modulaire composite à parement carrelé et entourage bois fixé sur support rigide et stable destiné plus particulièrement à revêtir le sol des habitations .

Il est déjà connu de réaliser des parquets constitués de panneaux à parement bois avec une âme en bois reconstitué ou dérivés , ces parquets sont dits : parquets flottants .

Il est également traditionnel de réaliser des sols en carrelage de terre cuite, grés , ou autre matériau similaire avec entourage bois formant quadrillage .

10 Les parquets bois malgré l'évolution des traitements de surface demeurent fragiles à l'abrasion et à l'humidité ce qui limite leur emploi . Les carrelages avec quadrillages de lambourdes en bois sont très esthétiques mais leur vulgarisation reste limitée, car leur prix est, de par leur pose de type artisanale , très élevé . En outre
15 le scellement , le jointage par voie humide et le traitement de surface de ces matériaux , différents ne permettent pas l'utilisation rapide des locaux , ces travaux ne peuvent être effectués que par des spécialistes .

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients
20 en fournissant un revêtement de sol présentant l'aspect d'un carrelage traditionnel à quadrillage bois tout en permettant une préfabrication en usine y compris le traitement de surface . La pose de ce revêtement est de ce fait rapide et sans apport d'humidité .

Ce panneau modulaire se compose à cet effet : d'un panneau support
25 stable , dérivé du bois , ou en fibres minérales avec liant de type résines, asphalte , ou ciment . Ces panneaux sont commercialisés sous les noms de contreplaqués , lattés , panneaux de particules , agglomérés , amiante ciment ...

En parement , fixé sur le panneau support , un entourage bois
30 délimite un carrelage en terre cuite , en grés ou tout autre carreaux commercialisés pour les revêtements de sols ; ce carrelage est également collé sur le support .

Le jointoieⁿment et le traitement de surface des deux matériaux sont de façon préférentielle effectués en usine .

35 La liaison des panneaux modules entre eux s'effectuera de façon traditionnelle telle que rainure et languette ou rainure et fausse languette .

La pose et la fixation des panneaux au sol sera également traditionnelle aux parquets flottants .

Un panneau composite suivant l'invention est représenté par les dessins ci-joint, la forme décrite n'est pas limitative.

La figure 1 est une vue en perspective d'un revêtement composé de quatre panneaux modulaires juxtaposés.

5 La figure 2 est une vue en perspective d'un élément de base selon l'invention : panneau module.

La figure 3 représente en coupe la composition d'un panneau de base selon l'invention.

10 La figure 4 représente en coupe le détail de jonction entre modules selon une variante.

Conformément à l'invention, les figures 1, 2, 3, 4 représentent un module comportant en contreface un panneau support (1) constitué par un matériau dimensionnellement stable tel que contreplaqué, latté, aggloméré de bois, de fibres végétales, minérales et ciment.
 15 Ce panneau support permet la fixation de lames de bois en parement sur la périphérie de chaque module (2). Ces lames peuvent être assemblées dans les angles indifféremment à coupes perpendiculaires (3) ou d'onglet selon la bissectrice de l'angle (4).

20 Ces lames de bois (2) encadrent un appareillage de carrelage (5) qui est collé sur le panneau support. Le nombre de carreaux ainsi que leur forme géométrique peuvent varier sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

De façon générale la surface géométrique des modules est carrée pour imiter l'aspect d'un quadrillage traditionnel, il est
 25 toutefois possible de constituer des modules rectangulaires, en forme de losange, de triangles ou de tout polygone permettant la juxtaposition d'éléments.

30 Les joints entre carreaux (6) et entre carreaux et entourage bois (7) peuvent être ainsi effectués en usine de même que l'application des produits de traitement de surface.

L'on peut envisager le collage en sous face d'un contrebalancement (8) telle que feuille d'aluminium, asphaltée ou de liège pour améliorer la stabilité des panneaux ou l'isolation acoustique.

35 La liaison entre panneaux modulaires est effectuée par méthode traditionnelle telle que rainure (9) et languette (10) ou rainure et fausse languette (11).

Dans la forme de réalisation de la figure 4 l'entourage bois des modules n'est pas fixé sur le support (1) mais forme aîaise sûr toute l'épaisseur du panneau à la périphérie de celui-ci (14).

Afin d'améliorer la tenue du collage (12) des carreaux (5) avec leur support (1) et selon une forme préférentielle la création de perforations (13) d'excoavations ou de rainures(15) à la surface du panneau support permet l'ancrage mécanique du liant . Ces cavités 5 peuvent être en forme de queue-d'aronde (15) pour améliorer l'accrochage mécanique de façon plus performante .

Ces panneaux modules entièrement préfabriquables permettent une pose rapide ,simple et sans apport d'humidité .Ils sont plus particulièrement destinés aux revêtements de sol .

R E V E N D I C A T I O N S

1) Panneau modulaire composite destiné à revêtir les sols par juxtaposition d'éléments jointifs, caractérisé en ce qu'il se compose en sous-face d'un panneau support stable (1) sur lequel sont fixés en parement par collage ou agraffage un entourage de lames de bois (2) 5 délimitant un carrelage (5) en terre cuite, en grés, pâte de verre ou pierre naturelle, également collé (12) sur le support.

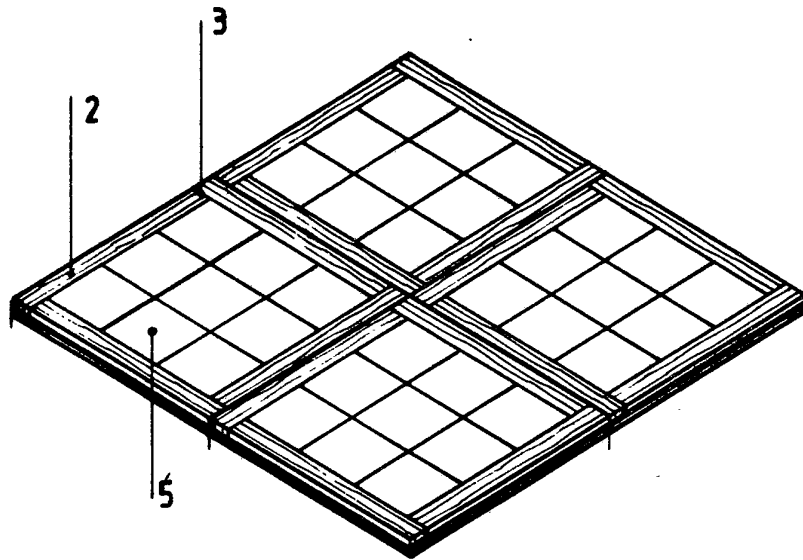
2) Panneau élément modulaire selon la revendication 1 caractérisé en ce que son support (1) peut être réalisé dans tout matériau commercialisé sous forme de feuille ou de panneau dès lors que ses 10 dimensions surfaciques demeurent stables.

3) Panneau élément modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface du panneau support (1) possède des perforations (13) des excavations ou des rainures (15) pour permettre l'ancrage du liant.

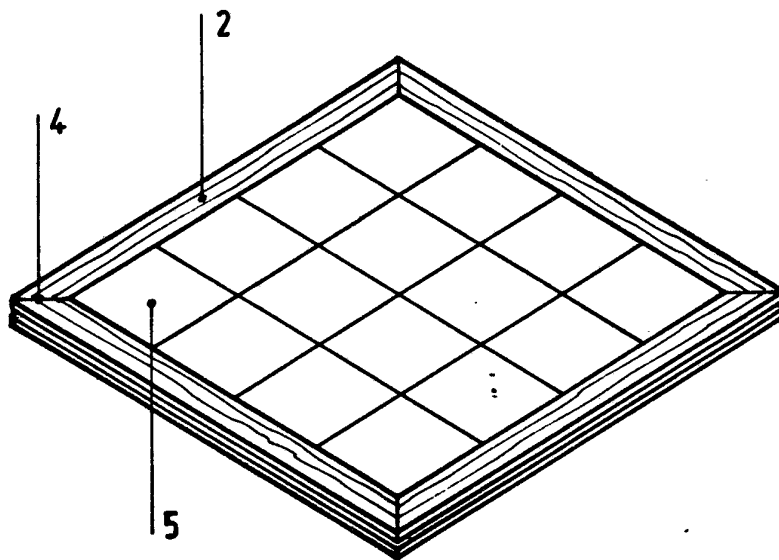
15 4) Panneau élément modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les lames de bois périphériques forment alaises (14) et correspondent à l'épaisseur totale du panneau support (1) et du carrelage.

20 5) Panneau élément modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les modules sont entièrement préfabriqués en usine.

1/2

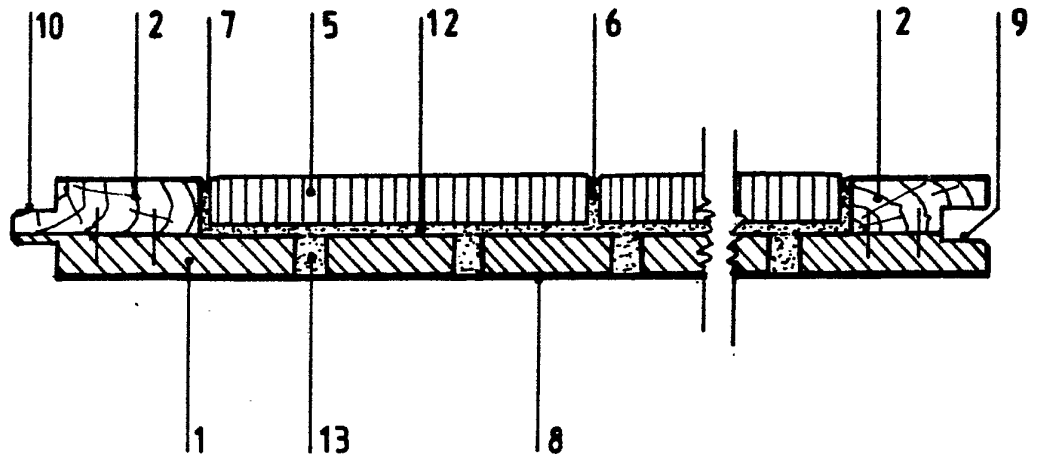


- FIG. 1 -

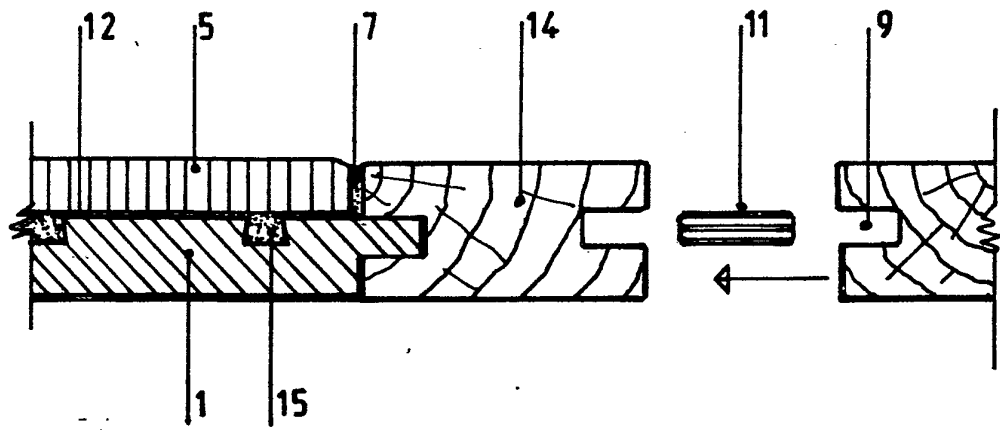


- FIG. 2 -

2/2



. FIG. 3 .



. FIG. 4 .